

505LN10915

414

(1939)

ARCHIVES

Mutations d'agents par suite des modifications
apportées aux limites des Régions Sud-Est et
Sud-Ouest

Lettre du D^r Gal aux Dir. des Régions
Sud-Est et Sud-Ouest

3.12.39

Mutations d'agents par suite des modifications aux limites des Régions Sud-Est et Sud-Ouest

414

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

O n° 351

3 décembre 1939

Rattachement de la gare de Sète-Ville et de la ligne de Sète à Montbazin-Gigean (exclu) à la Région du Sud-Est.-

D. 83429/1

MM. les Directeurs de l'Exploitation des Régions Sud-Est et Sud-Ouest.-

Je vous prie de prendre note des décisions suivantes qui sont à appliquer à partir du 1er décembre 1939 :

Les deux gares de Sète seront rattachées à la Région du Sud-Est ainsi que la ligne de Sète à Montbazin-Gigean (exclu)

Les nouvelles limites des Régions Sud-Est et Sud-Ouest seront représentées aux points kilométriques 475.000 de la ligne de Bordeaux à Sète et 488.000 de la ligne de Sète à Montbazin ; le terrain cédé au Sud-Est comportera la gare de Sète-Ville dans son ensemble (y compris, notamment - pour ce qui concerne les bâtiments - le dépôt des machines, la sous-station électrique, l'Entretien et le pont-basculant de La Bordigue), la gare de Balaruc-les-Bains et les deux embranchements particuliers qui s'y rattachent, les haltes de Balaruc-le-Vieux et de Poussan et deux embranchements particuliers de pleine voie entre Sète et Balaruc-les-Bains.

Toutefois, le matériel électrique sera rattaché au Sud-Ouest (2).

La répartition des 349 agents (1) Sud-Ouest des gares et des trains actuellement en résidence à Sète-Ville et sur la ligne de Sète à Montbazin-Gigean exclu sera, en principe, la suivante :

- 300 agents des gares (298 à Sète-Ville et son Annexe de Balaruc-les-Bains, 1 gérante de halte à Balaruc-le-Vieux et 1 préposée ~~XXXX~~ d'arrêt à Poussan) passeront au Sud-Est, exception faite du chef de gare principal de Sète-Ville ;

.....

(1) Ce nombre, arrêté en octobre, a pu varier depuis.

(2) Sous-station de Sète, lignes caténaïres, poste de Poussan et câble 30.000 volts Poussan-Sète.

- 49 agents des trains resteront attachés au Sud-Ouest et changés de résidence ; le Sud-Ouest leur confiera l'accompagnement de certains trains entre Sète-Ville et Sète-Méditerranée, suivant la pratique actuelle, chaque fois que les roulements le permettront.

Pour tenir compte des modes d'exploitation différents, électriques et vapeur, des lignes Sud-Ouest et Sud-Est aboutissant à Sète et éviter les difficultés qui pourraient résulter, pour le Sud-Est, d'avoir à former les agents de direction, de conduite et d'entretien et leurs remplaçants, à la conduite et à l'entretien des locomotives électriques ex-Midi, le personnel de la Réserve Sud-Ouest (32 (1), agents dont 1 retraité sous les ordres d'un chef de réserve) restera attaché à la Région du Sud-Ouest; par contre, le personnel Sud-Ouest de l'Entretien (72 (1) agents - dont 9 mobilisés et 1 retraité maintenu en service - sous la surveillance d'un sous-chef d'Entretien) passera à la Région du Sud-Est, à laquelle sont déjà rattachés administrativement 25 agents d'entretien (dont 1 chef visiteur), qui ne sont rattachés que techniquement à la Région du Sud-Ouest.

La Région du Sud-Ouest conservera les agents chargés de la conduite et continuera à se charger de l'entretien de la sous-station de Sète (bâtiment exclu) et du Poste de Poussan, de l'entretien des lignes caténaïres et du câble souterrain H.T. Sète Poussan.

En ce qui concerne le personnel du Service Voie et Bâti-ments :

- les agents des équipes d'entretien N° 94, 95 et 96 passeront au Sud-Est, ainsi que celui spécialisé à la manœuvre et à l'entretien du pont-basculant de La Bordigue ;
- le personnel de direction (conducteur principal de la Voie et dessinateurs) sera conservé par le Sud-Ouest et chargé de résidence.

Le Directeur Général

Signé : LE BESNERAIS.

(1) Ce nombre, arrêté en octobre, a pu varier depuis.